Viager à 46 ans

Par hugo

Bonjour

J ai 46 ans, je possède une villa (230 000 euros) que je loue 1000 euros par mois (potentiel à 1100 euros). Cette villa datant des années 70 est rénovée et en bon état. (pas de travaux à prévoir)
Je souhaiterai savoir s'il est réaliste d'envisager une vente en viager libre à mon âge ou à 50 ans et à combien s'élèverait ma rente sachant que je n'ai pas prévu de recevoir de bouquet. (montant bouquet égal à zéro pour l'acheteur)

Merci de votre aide

Par ESP

Bonjour
Compte tenu de vos loyers et de la valeur du bien et le montant des loyers qui serait normalement perçus, c'est inintéressant à votre âge, eut être 8000?/an...
Continuer à le louer est plus intéressant.
De plus, si vous avez moins de 50 ans, la rente sera imposable à 70%, elle le sera de 50% entre 50 et 59 ans, 40% entre 60 et 69 ans et seulement 30% à partir de 70 ans ETC...